amnesty international

section française

SF 78 N 519



18, rue de Varenne - 75007 PARIS - Esc. A Tél. : 222 91-32 - C. C. P. Nº 30.160.16 U LA SOURCE

CONFERENCE DE PRESSE DU 5 OCTOBRE 1978

VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME EN ARGENTINE

A l'occasion du XIIème congrès international de cancérologie qui se tient à Buenos Aires du 5 au 12 octobre, de nombreuses voix se sont élevées pour mettre en cause la participation de médecins à cet évènement. Près de 2300 membres de la profession médicale ont annoncé leur intention de boycotter ce congrès à cause des violations constantes des droits de l'homme en Argentine. Beaucoup d'entre eux ont décidé d'assister à un contre-congrès qui doit se tenir à Paris au même moment.

La Section Française d'Amnesty International, contactée par les organisateurs du contre-congrès, a décidé d'y participer et d'y apporter des informations sur la situation présente en Argentine. Cela ne veut pas dire qu'Amnesty International préconise le boycott du congrès en Argentine. En fait, plusieurs médecins, membres d'Amnesty International, seront présents à Buenos Aires, et réclameront aux autorités des renseignements sur des cas individuels de prisonniers et de personnes disparues. Cependant, la Section Française d'Amnesty International, préoccupée depuis longtemps par la situation des droits de l'homme en Argentine, a estimé qu'il était de son devoir d'en informer l'opinion publique lorsqu'on le lui demandait.

Depuis des années, Amnesty International a travaillé de façon systématique en Argentine. Sous le gouvernement péroniste de nombreuses actions ont été menées pour réclamer la libération de personnes détenues sans inculpation, et à plusieurs occasions Amnesty International a protesté auprès de la Présidente, Maria Estella Martinez de Péron, contre des assassinats perpétrés apparemment avec la complicité des autorités. Depuis le coup d'état du 24 mars 1976, plusieurs milliers de personnes ont disparu et il y a des preuves très convaincantes que, dans la majorité des cas la police et les forces de sécurité sont responsables de ces disparitions.

Cependant les autorités argentines n'ont rien fait pour enquêter sur ces disparitions. Le 15 septembre la sous-commission des droits de l'homme des Nations Unies a décidé de ne pas demander au gouvernement argentin de fournir des informations sur ces disparitions. De nombreuses personnes ont

- FOD 640/2

été arrêtées et sont détenues sans inculpation ni jugement, en vertu des dispositions découlant de l'état de siège proclamé en novembre 1974 et maintenu en vigueur par les militaires.

A la suite de la mission d'Amnesty International qui s'est rendue en Argentine en novembre 1976, un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'adresse du gouvernement argentin, mais très peu d'entre elles ont été appliquées ; la recommandation aux autorités de publier une liste complète de prisonniers n'a été suivie d'effet qu'en décembre 1977. La publication des listes officielles de prisonniers a suscité de grands espoirs, les familles ont cru qu'elles connaitraient enfin le lieu de détention de leurs disparus. En fait le gouvernement n'a reconnu que la détention de 4000 prisonniers. Or, même en se fondant sur des listes très partielles compilées à grand'peine par les organisations de défense des droits de l'homme en Argentine, on estime à près de 15000 le nombre de disparus. Les forces armées affirment que de nombreux "subversifs" ont été tués au cours d'affrontements mais elles refusent toujours de publier les noms des personnes dont la mort est connue. Ceux qui cherchent à obtenir des informations sur les disparus mettent leur propre vie en danger. Il n'y a eu, par exemple, aucune déclaration officielle au sujet des deux religieuses, soeurs Alicia Dumon et Léonie Duquet, alors que d'après un renseignement récent on les aurait vues en janvier dernier à l'Escuela Mécanica de la Armada à Buenos Aires. L'avocat, Abraham Hochman, qui a été enlevé en août dans la capitale avait, avant sa disparition, formulé une demande d'habeas corpus relative à deux confrères enlevés antérieurement (Roberto Cristino et Elias Seman)

Le gouvernement a admis, à plusieurs reprises, qu'il y avait eu des "excès" mais aucune sanction n'a été prise. Le gouvernement affirme aussi qu'il contrôle entièrement la situation. Or, Amnesty International a rendu public, en août 1978, le fait que 70 personnes ont été enlevées depuis la fin de la coupe du monde de football. Ces faits sont déjà suffisamment graves en euxmêmes, mais ce qui est encore plus préoccupant c'est que les autorités ne semblent pas en mesure de garantir la sécurité des personnes dont elles ont reconnu la détention. Depuis le début de cette année, Amnesty International a appris la disparition de 7 prisonniers et le meurtre de deux autres.

